

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Source : Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN)

Négociation des RSG–CSN

Les 3 000 RSG–CSN acceptent sans enthousiasme l’entente de principe recommandée par le médiateur

Montréal, 20 octobre 2020 — Après la tenue de six assemblées régionales virtuelles la semaine dernière, les 3 000 responsables de service de garde en milieu familial de la CSN (RSG–CSN) ont accepté dans une proportion de 86 % l’entente de principe recommandée par le médiateur Nicolas Dionne. « Ce taux d’acceptation ne doit pas cacher le grand mécontentement des femmes qui choisissent d’accueillir chez elles des milliers d’enfants québécois, de les éduquer et d’en prendre soin », nuance d’entrée de jeu Karine Morisseau, représentante du secteur des RSG à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS–CSN).

En effet, les travailleuses comprennent que le contexte actuel de pandémie, dont personne n’aurait pu prédire l’ampleur, a complètement chamboulé la négociation. Des parents angoissés à juste titre, des RSG obligés d’appliquer les mesures sanitaires strictes et des restrictions importantes en matière de rassemblement ont sans doute compliqué les pourparlers avec le ministère de la Famille.

« Le contexte sanitaire qui afflige l’ensemble des RSG en milieu familial leur ajoute un stress important. Cependant, il faut d’ores et déjà préparer la suite du combat pour la pérennité du métier de RSG en milieu familial. Nous serons au rendez-vous », prévient Jeff Begley, président de la FSSS–CSN. Tout indique malheureusement que cette entente recommandée par le médiateur ne freinera aucunement l’exode massif des RSG vers d’autres professions.

Par ailleurs, le comité chargé de l’analyse du revenu annuel inéquitable des RSG en milieu familial doit reprendre ses travaux au plus tard le 1^{er} janvier prochain. « Les trois représentants nommés par la FSSS–CSN veilleront à ce que le gouvernement soit de bonne foi afin d’en arriver à des recommandations communes à la fin du mois de septembre prochain », rappelle Lucie Longchamp, vice-présidente de la FSSS–CSN, qui demeure convaincue qu’il est inacceptable de travailler 55 heures par semaine pour moins de 30 000 \$ par année.

L’entente de quatre ans recommandée par le médiateur prévoit tout de même une augmentation de 11,8 % en matière de rémunération et un allègement de la lourdeur des tâches administratives exigées aux RSG en milieu familial.

– À propos –

La FSSS–CSN réunit 110 000 travailleuses et travailleurs, dont près de 90 000 du réseau public de la santé et des services sociaux, dans toutes les catégories de personnel, et partout au Québec. Elle représente près de 3 000 membres dans le réseau des services de garde éducatif en milieu familial.

– 30 –

Information :

Martin Robert

514 377-6985

martin.robert@csn.qc.ca